

Recours contre le PLUi de la CAH !

Blättele de Janvier 2026

14 janvier 2026

Les DNA s'en sont fait l'écho le 9 janvier dernier : l'ASMA va être contrainte de déposer un recours au Tribunal administratif contre le PLUi de la CAH – la Communauté d'agglomération de Haguenau -, conjointement avec l'association des Amis du Patrimoine Brumathois, l'APB.

En effet, ce PLUi a été approuvé par les élus lors du conseil communautaire le 11 décembre dernier, sans tenir aucun compte des recommandations émises par la commission d'enquête publique.

Explication : le PLUi de la CAH a inscrit **dans ses orientations générales** : son « PADD » – le Projet d'Aménagement et de Développement Durable – **la protection du patrimoine bâti**, mais cette protection n'avait été reprise que très partiellement dans le règlement du projet de PLUi.

Le 24 juin 2025, nous avons donc remis aux commissaires-enquêteurs notre contribution, sous la forme d'un dossier du repérage de quelque **2 500 bâtiments remarquables à protéger dans 34 villages** de la CAH. Seule Bischwiller a correctement protégé son patrimoine, et à Haguenau et à Pfaffenhoffen, il est protégé de facto par la présence de plusieurs Monuments Historiques.

Nous avons également demandé que la totalité des communes mettent en place le permis de démolir, pour répondre aux objectifs de l'axe 4 du PADD.

Seules 13 communes sur 36 l'ont adopté à ce stade.

Mais le rapport final de l'enquête publique du 29 septembre 2025 n'est **malheureusement** assorti que d'une recommandation pour le chapitre relatif à la protection du patrimoine architectural, et non d'une réserve. Le PLUi a, de ce fait, pu être adopté en l'état.

L'ASMA et l'APB ont donc décidé de se tourner vers le **Tribunal Administratif**, en déposant un recours contentieux contre le PLUi adopté par les élus le 11 décembre, comme l'ASMA l'avait fait avec succès en 2020, contre le PLUi de la Communauté de Communes du Kochersberg.

A suivre.